

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 20 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 14 octobre 2021

Date affichage : 21 octobre 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Claude NEREAU

Etait excusées : Marie BERNARD et Claire RAMBEAU-LEGER

Etait absent : Marc LIONARD

Monsieur Ludovic GIRARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : **Projet communal de télé-alerte – Validation de l'adhésion à l'abonnement auprès du prestataire Ciitélécom**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune doit répondre aux exigences réglementaires de mise en place d'un dispositif d'alerte à la population (loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004).

La commune peut se doter d'un outil de télé-alerte à l'ensemble de la population sur différents risques météorologiques (avis de tempête, d'inondation, ...) ou autre (réunion publique, modification de la circulation, ...).

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des membres présents, la validation de l'adhésion de la commune à l'abonnement annuel de télé-alerte auprès du prestataire Ciitélécom, qui est composé de la façon suivante :

- Mise en service : 665,00 euros HT
- Abonnement annuel : 700,00 euros HT (engagement sur 3 ans)

Cette adhésion comprend la maintenance du service télé-alerte, les conseils et l'assistance téléphonique sur la durée du contrat ainsi que le service d'astreinte humaine 24h/24h et 7j/7j.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de :

- **VALIDER** la mise en place d'un dispositif d'alerte à la population pour répondre aux exigences réglementaires,
- **VALIDER** l'adhésion auprès du prestataire Ciitélécom de télé-alerte comprenant la mise en service d'un montant de 665,00 euros HT et l'abonnement annuel d'un montant de 700,00 euros (engagement pour 3 ans),
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

